

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP202 Maîtrise, communication et vie professionnelle en langues étrangères : néerlandais			
Code	ECRP2B02RP202	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nora GENEVROIS (nora.genevrois@helha.be)		
Coefficient de pondération		70	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en langue cible : expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
 - 1.5 Développer et entretenir des relations de confiance avec les publics internes et externes dans le respect du protocole et du savoir-vivre professionnel
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**
- 2.1 Pratiquer l'écoute avec empathie
 - 2.2 Décoder les messages dans leurs différents modes de transmission
 - 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
 - 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
 - 2.5 Négocier, argumenter, persuader
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**
- 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
 - 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
 - 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale

Acquis d'apprentissage visés

L'objectif du cours s'oriente selon les axes suivants: culture, grammaire et lexicologie. Il est attendu de l'étudiant une pratique courante et correcte de la langue cible portant sur des thèmes généraux et professionnels. A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en langue étrangère cible:- de restituer, d'utiliser et d'appliquer les notions grammaticales et lexicales vues en cours et/ou en étude autonome dans des phrases complexes et/ou une production écrite;- de décoder des messages écrits ou oraux complexes produits en langue cible standard;- de prononcer et d'accentuer correctement en langue cible standard.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP2B02RP202A Néerlandais

90 h / 7 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP2B02RP202A Néerlandais

70

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais			
Code	20_ECRP2B02RP202A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nora GENEVROIS (nora.genevrois@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en langue cible : expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'objectif du cours s'oriente selon les axes suivants: culture, grammaire et lexicologie. Il est attendu de l'étudiant une pratique courante et correcte de la langue cible portant sur des thèmes généraux et professionnels. A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en langue étrangère cible: - de restituer, d'utiliser et d'appliquer les notions grammaticales et lexicales vues en cours et/ou en étude autonome dans des phrases complexes et/ou une production écrite; - de décoder des messages écrits ou oraux complexes produits en langue cible standard; - de prononcer et d'accentuer correctement en langue cible standard.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Thèmes reliés au monde des RP, visant à familiariser l'étudiant avec une terminologie professionnelle et propre au domaine des RP.
- Ouvrage « Ter Zake – Zakelijk Nederlands voor anderstaligen »/Puur Zakelijk Plus
- Lecture d'un ouvrage Néerlandophone : titre à déterminer par l'enseignant.
- Zakelijke brieven
- révision et approfondissement de la grammaire
- travail dans différents manuels- alternance d'explications théoriques et d'exercices grammaticaux
- analyse et exploitation de différents supports écrits et/ou oraux
- étude plus approfondie du langage particulier au monde des affaires, au tourisme, aux médias, aux relations extérieures,...
- étude systématique des thèmes abordés en classe- compréhension à l'audition (dictées, dialogues, textes lacunaires, ...)

Démarches d'apprentissage

travail des 4 compétences langagières : audition, lecture, expression orale et écrite. présentations orales alternance d'explications théoriques et d'exercices d'application revue de presse néerlandophone approche par situation-problème utilisation du laboratoire de langues jeux de rôles - mises en situation - travail de groupe travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de travaux dirigés
Evaluation continue : tests formatifs annoncés ou non - travaux à domicile et en classe - travail journalier

Ouvrages de référence

(liste non-exhaustive) JP. VANDENBERGHE, A. GONDRIY, A. DEBRULLE, Nederlands oefenbijbel, , Editions Didier Hatier, 2004. <http://www.wallangues.be> <http://www.mijnwoordenboek.nl> <http://www.vandale.be/>

(liste non exhaustive)

Presse écrite et audiovisuelle néerlandophone
Notes de cours de l'étudiant
Syllabus et notes de cours du professeur
Ouvrage: L. BEKKERS, S. MENNEN, Ter Zake - Zakelijk Nederlands voor anderstaligen, Intertaal, 2006.
Ouvrage: Néerlandais des affaires - volume 1 : vocabulaire thématique n/f Intermédiaire + 2e édition 2015
De Boeck, Guy Sirjacobs, Arlette Schoonbroodt, Jean-Pierre Colson, Emmy Bernabeu y Martinez, Barbara Brooijmans, Béatrice Cugnon, Marlène Vrancx, Jean-Luc Leterme, Patrick Vanvinckenroy

Supports

Notes de cours de l'étudiant
Syllabus et notes de cours du professeur

Déposés sur connectED au regard de cette UE

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examens écrits et oraux

L'évaluation du Q1 n'est pas récupérable et intervient à hauteur de 50% de la cote finale;

L'évaluation du Q2 intervient à hauteur de 50% de la cote finale;

L'évaluation du Q3 se fait en un seul examen, oral et écrit, reprenant les matières Q1 et Q2.

Un travail est demandé pour l'examen oral de chaque quadrimestre. Si le travail ne répond pas aux consignes demandées, l'étudiant ne peut présenter l'examen oral.

La langue d'évaluation de l'Activité d'apprentissage est le néerlandais, l'étudiant pouvant être amené à répondre en français.

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectEd au regard de cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evo + Eve + Trv	50	Trv + Exe + Exo	50	Trv + Exe + Exo	100

Evo = Évaluation orale, Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 70

Dispositions complémentaires

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation

restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).